

Société Musicale Péron / Saint Jean-de-Gonville

**Bienvenue à l'École de Musique Intercommunale du Pays de Gex (E.M.I.P.G.) !
Explorez le monde de la musique avec nous**

L'E.M.I.P.G. est un établissement d'éducation musicale regroupant différentes communes du Pays de Gex, dont Saint-Genis-Pouilly (la Lyre musicale), Péron / Saint Jean-de-Gonville (Société Musicale de Péron / Saint-Jean-de-Gonville), Challex (la Lyre chalaisienne), Sergy (Le Crêt de la Neige) et Collonges (Ensemble de cuivre Chancy / Collonges) . Que vous soyez débutant ou avancé, enfant ou adulte, notre équipe de professeurs passionnés est là pour vous guider dans votre parcours musical. Nous offrons une variété de cours et d'ateliers pour vous permettre de développer vos compétences, d'exprimer votre créativité et de vous épanouir dans un environnement encourageant. Enseignement instrument à vent et batterie-percussions.

Nos Cours :

- Cours d'instruments : Piano (dans la mesure du possible), percussions (batterie & percussion), cuivres (trompette, tuba, euphonium, cor, trombone), bois (flûte, saxophone, clarinette, hautbois), incluant le solfège adapté à l'instrument.
- Cours d'ensemble : Jouez avec d'autres musiciens et développez vos compétences en groupe grâce à la pratique d'ensemble de l'EMIPG, aux orchestres juniors et aux orchestres des sociétés.
- Cours d'éveil musical : Initiation à la musique, jeux musicaux.

Nous proposons une répartition spécifique des cours en fonction des niveaux et des âges des élèves. Voici notre programme :

- Éveil musical en Moyenne Section (4 ans) : Les enfants bénéficient d'une séance d'éveil musical d'une durée de 30 minutes. Ces cours interactifs et ludiques les invitent à découvrir le monde merveilleux de la musique à travers des jeux musicaux, des chants, des mouvements rythmiques et la découverte d'instruments adaptés à leur âge. C'est le moyen idéal pour initier les plus jeunes à la musique et développer leur sens de l'écoute, de la créativité et du rythme.
- Éveil musical en Grande Section (5 ans) : Les élèves profitent d'une séance d'éveil musical étendue à 45 minutes, offrant une expérience plus approfondie dans la découverte des éléments musicaux.
- Atelier/parcours découverte multi-instrumental CP (6 ans) : les enfants participent à des ateliers instrumentaux d'une heure en groupe de 2-3 élèves. Au cours de ces ateliers, ils ont l'occasion d'explorer trois instruments différents répartis sur trois trimestres.

1er cycle

- 1^{er} année - Pratique instrumentale à partir du CE1 (7 ans) : Les élèves suivent des cours d'instrument et de solfège intégré (adapté à l'instrument), en binôme, avec une durée d'une heure par semaine. Ces cours incluent des auditions.
- 2^{ème} année - Pratique instrumentale à partir du CE2 (8 ans) : Les élèves suivent des cours d'instrument et de solfège intégré (adapté à l'instrument), en binôme, avec une durée d'une heure par semaine. Ces cours incluent des auditions. De plus, les élèves participent également à la pratique d'ensemble de l'EMIPG pour compléter leur formation instrumentale.
- 3^{ème} année et 4^{ème} année : Les cours d'instrument et de solfège intégré, sont dispensés individuellement, avec une durée de 45 minutes par semaine. Les élèves participent à la pratique d'ensemble, ou aux orchestres de leur société en 4^{ème} année.

2ème cycle

- 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année : Les élèves suivent des cours d'instrument individuels d'une durée de 45 minutes par semaine, accompagnés d'auditions. Ils font également partie des Orchestre des Sociétés, ce qui leur permet de développer leurs compétences d'ensemble, de vivre des expériences musicales enrichissantes et ils peuvent se produire avec d'autres musiciens talentueux de leur niveau.

3ème cycle

- 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année : Les cours d'instrument individuels se poursuivent avec une durée de 45 minutes par semaine. Les élèves peuvent continuer à jouer en groupe avec l'Orchestre des Sociétés, où ils auront l'occasion de perfectionner leur technique et de se produire lors de concerts et de manifestations musicales de haut niveau.

Chez nous, nous croyons en une progression structurée qui permet aux élèves de développer leurs compétences musicales de manière progressive tout en bénéficiant d'opportunités d'interprétation en groupe. Nous mettons un fort accent sur l'expression musicale, la créativité et le plaisir de jouer ensemble. Avec l'encadrement bénévole (nous avons toujours besoin de volontaire rejoignez-nous !) et le soutien de nos professeurs professionnels qualifiés, chaque élève peut réaliser son potentiel musical et s'épanouir dans le monde de la musique.

Inscrivez-vous dès maintenant à l'École de Musique Intercommunale du Pays de Gex et découvrez une expérience musicale exceptionnelle, où l'apprentissage et la passion se rencontrent pour créer de merveilleuses mélodies.

Laissez la musique faire vibrer votre vie !

Nos sociétés restent affiliées à la Fédération Musicale de l'Ain et toute présentation aux examens de fin de cycles est possible.

Tarifs société Musicale de Péron / Saint Jean-de-Gonville pour 2023-2024

- Eveil 1 (moyenne section 4 ans) : 3 règlements de 30€ ou 90€/an
- Eveil 2 (grande section 5 ans) : 3 règlements de 45€ ou 135€/an
- Atelier-Parcours (CP 6 ans) : 3 règlements de 121€ ou 363€/an
- 1C1, 1C2 : 3 règlements de 144€ ou 432€/an
- A partir 1C3.....3C4 : 3 règlements de 210€ ou 630€/an

- Tarif pour la pratique d'ensemble (orchestre de l'école) obligatoire pour 1C2, 1C3. Pour 1C4 il est possible de jouer dans l'orchestre de l'école ou/et dans l'orchestre junior de sa société.
3 règlements de 20€ ou 60€/an.

- Pour le piano si un professeur est trouvé : 3 règlements de 300€ ou 900€/an

- Pour le prêt et l'entretien de l'instrument (sauf batterie et piano) :
3 règlements de 33€ ou 100€/an

Les élèves des communes autre que Péron et Saint Jean-de-Gonville auront une majoration tarifaire de 20%.

Tarifs dégressifs dès 2 élèves par famille soit 5% (réduction reversée par chèque vers le mois d'avril).

La société prend à sa charge les inscriptions aux examens FMA fin cycle.

Pour confirmer votre inscription : Nous vous demandons de nous retourner le formulaire d'inscription signé (à demander au contact ci-dessous), accompagné de 3 chèques correspondant chacun au montant total d'un trimestre à l'ordre de : « **Société Musicale de Péron St Jean** ».

Chèque Jeune 01 accepté.

Contact

Pour toute inscription/information, veuillez contacter :

Claire Bayard – claireabay@yahoo.co.uk – 06 37 14 96 33